



## EPREUVE DU CONCOURS SUR TITRE AVEC EPREUVES D'ACCES AU CORPS DES INFIMIERES PUERICULTRICES

	Coefficient	Durée
<b>Epreuve orale</b>		
1) Entretien avec le jury à partir d'une fiche individuelle de renseignement, déposée par le candidat lors de son inscription.	1	30 mn (dont 10 mn d'exposé par le candidat)
L'entretien porte notamment sur le parcours professionnel du candidat, ses compétences, son projet professionnel et ses motivations.		
La fiche individuelle de renseignement n'est pas notée par le jury.		

---

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 10.

## INFIRMIERE PUERICULTRICE DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie A

### Fonctions :

- exerce des fonctions d'analyse, d'organisation, de réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, contribue au recueil des données cliniques et épidémiologiques et participe à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé, dans le respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel
- exerce leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif

**INFIRMIERE PUERICULTRICE**



Rémunération brute approximative  
Fin de carrière : 692 000 FCFP  
Début de carrière : 354 000 FCFP



A l'issue d'un an de stage

**INFIRMIERE PUERICULTRICE  
Stagiaires**



Rémunération brute approximative  
335 000 FCFP